

16.00 crédits

Q1 ou Q2

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Préalables	<p>Activité d'intégration professionnelle</p> <p>L'accès au deuxième stage est conditionné à la réussite des <u>trois cours de l'option de spécialisation</u> concernée et ce, pour les étudiants qui entament leur Master-b1 à partir de 2017-2018 et qui réaliseront leur stage II au cours de l'année suivante.</p> <p>L'étudiant n'ayant pas acquis un niveau suffisant en maîtrise du français (équivalent au cours LLOGO1112A), ne pourra accéder au stage.</p> <p><i>Le(s) prérequis de cette Unité d'enseignement (UE) sont précisés à la fin de cette fiche, en regard des programmes/formations qui proposent cette UE.</i></p>
Acquis d'apprentissage	
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p>Une note globale sur 20 points est arrêtée par les tuteurs ou tutrices académiques. Cette note comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour <b>40 %</b> l'évaluation du travail de tutorat par le tuteur/la tutrice académique</li> <li>• pour <b>60 %</b> l'évaluation du stage clinique par le tuteur/la tutrice académique. Cette partie de note s'appuie sur :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'évaluation qualitative réalisée par le tuteur/la tutrice académique concernant les compétences développées en stage</li> <li>• l'évaluation qualitative réalisée par le tuteur/la tutrice en suivi de tutorat concernant l'approfondissement de certains aspects théoriques et/ou pratiques ou le développement de compétences qui n'auraient pas pu être travaillées sur le lieu de stage.</li> <li>• l'évaluation qualitative réalisée par le/la maître de stage</li> </ul> </li> </ul> <p>Pour que l'unité d'enseignement soit considérée comme réussie, chacune des deux parties constituant la note globale du stage doit être réussie.</p> <p>L'étudiant.e sera tenu de représenter l'une voire les deux parties du stage lors d'une prochaine session, selon qu'il/elle ait échoué à la première ou à la deuxième partie.</p> <p>L'usage d'outils d'intelligence artificielle est interdit dans le cadre de la réalisation et de la rédaction du rapport de Stage. Toute utilisation d'un outil d'IA sera considérée comme une irrégularité au titre de la Section 7, articles 107 et suivants du Règlement général des études et des examens (RGEE), avec toutes les conséquences qui en découlent, tel que prévu aux articles 111 et suivants du RGEE.</p> <p><b>En cas d'échec au travail de tutorat</b>, si la note attribuée au travail de tutorat est inférieure à 50% de la note maximale attribuée à cette partie, la note de l'ensemble de l'unité d'enseignement sera automatiquement ramenée à 5/20. L'étudiant.e aura à représenter le travail de tutorat et à le réussir lors de la seconde session. À défaut, il devra présenter ce travail au cours de l'année académique suivante.</p> <p><b>En cas d'échec à la partie clinique du stage</b>, si la note attribuée à la partie clinique est inférieure à 50% de la note maximale attribuée à cette partie, la note de l'ensemble de l'unité d'enseignement sera automatiquement ramenée à 5/20. L'étudiant.e aura à réaliser une nouvelle activité clinique au sein d'un nouveau lieu de stage ainsi qu'un nouveau travail de tutorat. L'étudiant.e aura la possibilité de recommencer son stage durant la même année académique, aux conditions cumulatives suivantes : 1) le nombre d'heures nécessaires à la réalisation de ce nouveau stage peut être presté avant la fin de l'année académique en cours ; 2) l'étudiant.e en fait une demande écrite au Comité des stages ; 3) le stage proposé est déjà enregistré dans la base de données des stages (les propositions de nouveaux lieux de stage ne seront pas acceptées).</p>
Méthodes d'enseignement	Stages supervisés.
Contenu	<p>Stage de spécialisation de <b>400 heures</b>, à raison d'au moins deux jours hebdomadaires de présence sur le lieu de stage qui doit proposer au moins 85% de prises en charge dans le domaine visé par le stage (déficiences sensorielles). Le stage doit se réaliser auprès d'un maître de stage disposant d'un master en logopédie ou d'une expérience en logopédie d'au moins 5 années.</p>
Faculté ou entité en charge:	ELOG

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en logopédie	LOGO2M	16	LLOGO2130 ET LLOGO2131 ET LPSYS2518	